



ÉDITO

Depuis de longs mois, notre pays s'enfonce dans des crises à la fois politiques, démocratiques, sociales, écologiques et économiques. Le projet du gouvernement du recul de l'âge de départ en retraite, que nous continuons à combattre, ignore l'usure professionnelle de nos métiers. Aux différentes réformes au sein du système éducatif (lycée, voie professionnelle, collège) vient s'ajouter le « Pacte enseignant » dont les cadres UNSS sont d'ailleurs exclus. Une véritable provocation !

Dans le contexte de forte inflation, l'augmentation du point d'indice est seule à même de concerner l'ensemble des collègues. Le SNEP, avec la FSU, demande l'abandon du Pacte et réclame le transfert des 300 millions dédiés au « Socle » (voir p. 6). Il appelle à refuser massivement le Pacte.

EPS ET SPORT SCOLAIRE

À un an des JOP 2024, les réponses du ministère aux effets délétères de la sédentarité des jeunes et des inégalités d'accès aux pratiques physiques, sportives et artistiques, sont pathétiques. À grand renfort de communication (label Génération 2024, 30 mn d'Activité Physique Quotidienne à l'école, 2 h de sport supplémentaires au collège, etc.) le ministère laisse croire qu'il agit. Mais c'est l'inverse qui se passe dans la réalité. Les temps d'EPS et du sport scolaire ne font que se réduire particulièrement au lycée : après la baisse de l'horaire EPS en LP sous Blanquer, Ndiaye et Grandjean allongent les périodes de stage. Le Bac Blanquer préempte toujours davantage les mercredis après-midi. Les épreuves de spécialité du baccalauréat en mars engendrent un absentéisme chez les élèves. À la rentrée prochaine ce seront 12 jours sur le temps scolaire pour le SNU, pour les élèves volontaires de 2nde et/ou 1^{ère}. Au collège nous assistons à une concurrence de l'EPS comme de nos AS avec les 2 h de sport supplémentaire.

Le SNEP-FSU a, quant à lui, une proposition concrète et au bénéfice de tous et toutes les élèves sans exception : augmenter l'horaire obligatoire d'EPS pour le porter à 4 h à tous les niveaux de classe ; ainsi que l'arrêt des dispositifs concurrentiels comme les 2 h de sport au collège.

En cette fin d'année nous pouvons tous et toutes être fier·ères du dynamisme que nous avons déployé pour que le sport scolaire retrouve toute sa vitalité après l'épisode COVID. Les élèves ont été au rendez-vous et c'est bien l'essentiel car c'est d'abord pour elles et eux que nous œuvrons.

Le SNEP-FSU vous souhaite de bonnes vacances et un bon repos largement mérité.

nathalie.francois@snepsfu.net

camille.jacquas@snepsfu.net

Juillet 2023

SOMMAIRE

Édito	P. 1
Gouvernance et pilotage budgétaire	P. 2-3
Budgets	P. 4-5
Carrière & rémunération	P. 6-7
Renouvellement des instances UNSS	P. 8

Le SNEP-FSU souhaite BIENVENUE aux nouveaux et nouvelles collègues qui prendront leurs fonctions dans les services UNSS en septembre prochain.

Et à celles et ceux qui nous quittent, de belles aventures, qu'elles soient personnelles ou dans l'exercice de nouvelles fonctions.

CE QUI VA MARQUER L'ANNÉE...

- Renouvellement des instances
- JOP 2024 et initiatives UNSS

PROCHAINS ÉVÈNEMENTS DU SNEP-FSU

- Assises du Sport à l'Université les **13 et 14 octobre 2023**
- Semaine de l'EPS du **20 au 24 novembre 2023**
- États généraux de l'EPS, Sport Scolaire le **8 décembre 2023**

RDV à la rentrée avec un bon réflexe...

**Ne jamais se résigner
Se syndiquer !**



Avec le SNEP-FSU pour défendre nos métiers, l'EPS, le sport et le sport scolaire.

La gouvernance depuis janvier 2022



La gouvernance de la nouvelle direction nationale engage l'UNSS vers une transformation profonde de son fonctionnement et de son modèle économique.

Les difficultés internes et externes s'amoncellent. Les volontés, conscientes ou inconscientes, de faire entrer l'UNSS dans une nouvelle ère (néomanagement, adaptabilité, résilience, disruption...) percutent le fonctionnement du service public du sport scolaire. Par signaux faibles, toutes nos collègues, cadres et animateurs/animateuses d'AS en prennent conscience et ne se reconnaissent pas dans ces manières de faire et ces manières d'être. Le sport scolaire est au cœur de leur engagement au service des élèves et de leurs pratiques. Il est un construit professionnel et ne peut ni ne doit adopter un fonctionnement vertical fait d'injonctions, de prescriptions et de consignes à répétitions. Cette pente ne pourrait à terme que provoquer un repli sur soi des associations sportives d'établissement et une mort lente de la mission première de l'UNSS : l'organisation des rencontres, la valorisation de l'activité physique, sportive et artistique.

Un mal-être grandissant des cadres

Quelques mots pour résumer le ressenti que beaucoup de cadres nous ont rapporté : hypercentralisation – injonctions – surveillance – suspicion – isolement – délitement de la « fibre » associative.

Dès décembre 2022, le SNEP-FSU a rencontré la DN au sujet de la hiérarchisation qui se met en place entre les collègues, sur le défaut de communication particulièrement vers le niveau départemental et bien sûr sur la gestion financière (cf. page 3).

Le SNEP-FSU a organisé un stage syndical le 16 février à destination des cadres pour évoquer tous ces sujets. Il a été décidé de créer une section syndicale SNEP-FSU des cadres en territoires ^(*) et d'en informer la DN. À notre demande, une réunion a eu lieu le 5 avril pour pointer les dysfonctionnements et les difficultés rencontrées.

Un compte-rendu de cette réunion a fait l'objet d'un article de notre bulletin national :



Ça "bug" à l'UNSS

^(*) Section syndicale SNEP-FSU des cadres UNSS en territoires : Bruno GANDILHON, Claire MACHEFAUX, Pascal THOMAS (présentes au stage et volontaires pour représenter la section syndicale SNEP-FSU) ; sachant que d'autres collègues peuvent être sollicités pour les suppléer dans les différentes réunions.



Notre association est bien l'**UNION** nationale du sport scolaire. La mise en place d'une hiérarchie entre les collègues et entre les différents niveaux de la structure ne se justifie pas.

Un nouveau pilotage budgétaire

Selon le pôle administration et finances de la DN, des évolutions s'avéraient nécessaires afin de sécuriser la comptabilité générale et analytique et de mettre en place des budgets d'exploitation et d'investissement. Il n'y a pas eu d'opposition sur cette proposition mais la méthode et le délai de mise en œuvre ont largement mis en difficulté tant les cadres que les personnels de droit privé.



En moins d'un an, il a fallu faire face à cette nouvelle organisation. Beaucoup de bouleversements en peu de temps mais surtout une modélisation qui a entraîné des conséquences graves et immédiates : fragilisation de l'état financier des SD/SR,

infantilisation des cadres en territoires, alourdissement/modification du travail des personnels de droit privé en charge de la comptabilité dont la participation aux organisations sportives deviendrait accessoire.

« L'UNSS est une et indivisible » nous le savions déjà. Mais faut-il pour autant « vider les caisses » des services et ne distribuer les crédits d'animation qu'au compte-goutte ? Aucune règle établie et connue de tous n'a d'ailleurs été communiquée aux services. Le SNEP-FSU a dénoncé cela à plusieurs reprises depuis la rentrée 2022 aussi bien dans les instances nationales que lors des réunions et échanges avec la DN.

Dans le dossier spécial cadres d'août 2022, nous nous félicitons d'un dialogue constructif entre le SNEP-FSU et la nouvelle DN. Aujourd'hui nous ne ferons pas ce même constat. Les échanges se sont considérablement tendus au fil de l'année.



Une DN Jupitérienne !

Accord cadre transport : une gabegie financière

L'exemple type d'une décision totalement hors-sol !

Dès le 13 janvier nous étions dans le bureau du directeur pour dénoncer cet accord. Fin janvier nous avons fait un 1^{er} sondage auprès des coordos de district que nous avons publié dans notre bulletin et dont nous avons informé la DN et le ministère. En avril rien n'avait bougé côté DN malgré nos relances. Mi-mai nous avons fait une 2^{ème} enquête (un peu plus de 250 réponses - 26 académies différentes et 62 départements).

La encore nous avons informé la DN et le ministère des résultats :

- **Rencontres** : 28 % ont été annulées au niveau des districts et 20% au niveau départemental.
- **Fonctionnement des districts** :
 - 5 % passent par l'UGAP car aucun transporteur n'a répondu à l'appel d'offre ;
 - 45 % fonctionnent en dehors de l'accord cadre transport ;
 - 24 % détournent l'accord et commandent le bus au nom de leurs AS (charge de travail augmentée sérieusement).

BUDGETS

Clôture intermédiaire 2022

Même si un déficit était prévisible, le résultat de 5,8 M€ est un vrai désastre.

Certes la Gymnasiade en porte une large part avec 2,2 M€ ; la remise de 3,3 M€ sur le contrat licences faite aux AS en porte une autre (remise qui les a bien aidées à se refaire une santé financière).

Mais ne faut-il pas aller chercher les raisons ailleurs ?

- Les honoraires (hors informatique) ont été multipliés par 1,2 ce qui donne 110 k€ de plus qu'en 2021 (à noter que l'ancienne DN avait déjà enclenché cette tendance) ;
- Les missions et réceptions ont été multipliées par 1,6 ; soit + 230 k€ ;
- Les charges de personnels ont été multipliées par 1,25 ; soit + 2 M€.

La DN ne cesse de nous dire que le budget 2022 comportait des erreurs de calcul et qu'il n'incluait pas la Gymnasiade. Pourquoi n'avons-nous pas eu un budget corrigé avant le CA du 30 mai dernier alors que nous avons eu une AG en juin 2022 et deux CA à l'automne ?

Une chose est sûre, en un an la DN a dépensé sans compter, particulièrement en matière salariale. Elle a vidé les caisses des services et entamé largement les fonds de l'UNSS !

Dès avril 2022, le SNEP-FSU avait pourtant insisté sur la nécessité de contenir la masse salariale. Tout au long de l'année nous avons demandé le versement des crédits d'animation à partir de règles claires et connues. Aujourd'hui nous voyons que la DN n'a absolument pas tenu compte de ces exigences.



Exercice budgétaire 2022

Budget janvier 2023 à août 2023 : le grand absent !

Il a été validé en AG que les budgets seraient désormais calqués sur l'année scolaire à compter de septembre 2023. De façon exceptionnelle, un exercice de 20 mois est en passe de se terminer sans que le

CA UNSS n'ait eu connaissance de ce budget. Et ce n'est pas faute de l'avoir demandé !

Budget 2023-2024

La DN a accédé à notre demande d'une proposition de présentation analytique.

Recettes

Il n'y aura pas d'augmentation de la licence. Les travaux du GT contrat licences (propositions chiffrées sur la réversibilité possible du contrat, l'abaissement du paramètre des lycées...) sont une nouvelle fois balayés.

L'augmentation du forfait Championnat de France (51 € partout et pour toutes les APSA) est incluse mais elle diffère des propositions du GT précédent qui n'a pas été re-réuni pour décider collectivement de cette nouvelle proposition de la DN.

La subvention du ministère de l'EN n'augmentera pas malgré la demande du SNEP-FSU de la doubler en raison de la forte augmentation des coûts de transport et d'énergie.

Dépenses

4 lignes directrices et des demandes d'investissement nous ont été présentées (cf. page 5).

Une externalisation croissante

Depuis plusieurs années le SNEP-FSU milite pour un changement de modèle économique et sportif. De plus en plus, soi-disant en quête de nouvelles compétences plus fines, l'UNSS externalise des prises en charge de dossiers comme si à l'interne les compétences n'existaient pas et ne pouvaient pas être développées.

L'UNSS n'est pas une fédération comme les autres ni une « grande » entreprise. Restons à notre place, celle du service public du sport scolaire !

Les 4 lignes directrices des dépenses du budget 2023-2024

Maintenir l'organisation sportive

Réduire le nombre de championnats de France ? Si le SNEP-FSU n'est pas favorable au maintien des CF de « niche »⁽¹⁾, il considère que les élèves ont tous et toutes le droit d'accéder au plus haut niveau scolaire. Reste encore à définir :

- Quels arbitrages seront discutés et retenus ? Par qui et quand ? Il nous a été signifié à l'AG du 27 juin qu'il faudrait réduire la voilure... sans nous donner aucune indication sur les choix !
- Cette réduction entrainera-t-elle beaucoup d'économies ? En effet, avec moins de CF, c'est d'autant moins de participation financière des AS qui entrera dans les comptes.

⁽¹⁾ Nous entendons par « niche » les doublons des compétitions fédérales dont le nombre de pratiquant-es AS/UNSS est très faible et inégalement réparti sur le territoire.

Contenir les dépenses non essentielles à la rencontre sportive (T-Shirts/Goodies)

Si nous ne sommes pas forcément friands de goodies, nous considérons que les T-Shirts des champions départementaux et académiques doivent être conservés, idem pour tous les accessoires nécessaires à la formation et à l'activité des jeunes officielles.

Contenir la hausse des transports

CMN en Visio : économies de bout de chandelle et pas du tout facilitantes pour des échanges constructifs. La DN semble bien décidée à ne rien changer à l'accord cadre transport alors que nous savons pertinemment qu'il a déjà occasionné des augmentations considérables des coûts. Idem pour

Investissement

En matière d'investissement, les SD/SR ont fait remonter près d'1,5 M€ de demandes. La DN envisage un maximum de 640 k€ et souhaite donner la priorité aux logiciels, bureaux, ordinateurs. Quid du matériel sportif ? Quid des véhicules ou remorques que certains services attendaient depuis longtemps ?

l'UGAP qui dans un certain nombre de territoires ne répond pas au service qu'on devrait en attendre. Le SNEP-FSU a proposé que soient renégociées les conditions dans les départements et les districts et réouvre l'appel d'offre aux transporteurs "historiques". De même, une solution doit être trouvée pour que les transports des AS habituellement remboursés au-delà des 50 % puissent être compensés. La DGESCO a cependant laissé entendre qu'il faudrait trouver des aménagements à l'accord transport assez rapidement.

Contenir la masse salariale

La DN a fait le choix de courir deux lièvres à la fois : embaucher de nouveaux responsables et chargés de mission à la DN, d'attribuer des primes aux salariés dont la prime Macron qui n'est en rien obligatoire et, parallèlement, de recourir à des sociétés privées.

La part des charges de personnels a fait un bond de 2 % par rapport à 2019 (dernier budget de référence avant l'impact COVID). Aujourd'hui nous sommes à plus de 22 % du budget. Rappelons que depuis toujours, les DN qui se sont succédés ont veillé à contraindre les frais de fonctionnement et la masse salariale pour que les crédits d'animation prennent la plus large part du budget.

Pour le SNEP-FSU il ne faut pas contenir la masse salariale mais la diminuer drastiquement en mettant fin au recours à des personnels et cabinets extérieurs et/ou, si cela s'avère nécessaire, de réduire le nombre de collaborateurs à la DN qui ont été embauchés depuis l'arrivée de la nouvelle direction.

Rien n'est dit sur les choix qui seront opérés et sur ce qui les fondera.

Les membres de l'AG n'ont eu pas d'autre choix que d'adopter ou non la proposition budgétaire globale. Le budget 2023-2024 a été adopté avec 25 voix POUR – 2 Abstentions et **21 CONTRE (SNEP-FSU et élu-es des AS + 1)**.

Carrière et rémunération

Une pugnacité du SNEP et de la FSU au service de la profession.

Des avancées pour tous et toutes à la hors classe

Lors des négociations salariales, le SNEP, avec la FSU, a obtenu une augmentation du ratio de promotion à la hors-classe. Aujourd'hui, pour connaître le nombre de promotions possibles, on multiplie le nombre de personnels au-delà de 2 ans d'ancienneté dans le 9^{ème} échelon par un ratio. Dès cette année celui-ci va passer de 0,18 à 0,21 puis 0,22 en 2024 et 0,23 en 2025.

Cette augmentation du ratio va permettre la promotion d'un plus grand nombre de collègues. Ci-dessous le nombre de promotions supplémentaires chez les professeur-es d'EPS et agrégé-es.

	Agrégé-es	PEPS
Promouvables	15 978	6 584
Ratio 2022	18 %	18 %
Contingent 2022	2 876	1 185
Ratio 2023	21 %	21 %
Contingent 2023	3 355	1 383
Ratio 2024	22 %	22 %
Contingent 2024	3 515	1 448
Ratio 2025	23 %	23 %
Contingent 2025	3 675	1 514
N^{bre} de places gagnées	799	329

Conséquences :

- Accélération d'un an de la carrière de l'ensemble de la profession.
- Sur l'ensemble de la carrière, un bénéfice entre 8 000 et 22 000 euros, suivant l'échelon de promotion et l'indice obtenu en fin de carrière.

Un accès à la classe exceptionnelle pour tous et toutes

Depuis sa création (2017), l'accès à la classe exceptionnelle est limité par un ratio. Seuls 10 % de la profession pouvaient être promus à ce 3^{ème} grade. Un premier ralentissement allait se produire dès cette année avec l'atteinte du contingent des 10 %, cumulé à la réforme des retraites et avant un blocage de cette voie de promotion dès l'année prochaine.

Le SNEP avec la FSU a poussé pour obtenir des évolutions. Résultat : le contingentement est porté à 10,5 % dès cette année ce qui permettra environ 150 promotions supplémentaires pour les professeur-es d'EPS et plus de 300 pour les agrégé-es.

En plus, dès 2024 l'accès à ce 3^{ème} grade se fera via un ratio qui permettra des promotions chaque année. Les deux viviers seront fusionnés dans un seul et même tableau. Ceci mettra un terme aux situations d'injustice que vivent nos collègues qui ont exercé un certain nombre de missions en détachement, qui n'étaient pas prises en compte. De plus, cela permettra aux collègues qui n'étaient pas reconnu-es dans leur intégration au vivier 1 d'avoir des possibilités de promotion bien plus ouvertes et éviter des scandaleuses pertes de promotions.

Un échelon spécial plus si spécial !

Pour les professeur-es d'EPS et autres corps à gestion déconcentrée (CPE, certifié-es, PSYEN, PLP), le ministère avait réduit l'accès aux indices de la hors échelle lettre A à seulement 20 % des promu-es à la classe exceptionnelle.

Cette façon d'établir les promotions allait aboutir à un embouteillage complet et aurait sûrement conduit à des années sans plus aucune promotion, conjugué avec la non « libération » de places en raison du recul de l'âge de départ en retraite.

Le mode d'accès concurrentiel est supprimé dès cette année. La campagne d'accès à l'échelon spécial qui était en cours avec des appréciations des supérieures hiérarchiques, est supprimée. Dès le lendemain de la publication du décret, tous-tes les collègues qui ont plus de 3 ans d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon de la classe exceptionnelle accèderont aux indices de la hors échelle lettre A. C'est un pas en avant immense pour l'ensemble de la profession ! La publication du décret devrait se faire dans le courant du mois de juillet. Bien sûr nous continuons d'intervenir pour que sa publication puisse se faire au plus vite.

Les gains seront bien loin d'être anecdotiques, **3 492 € brut annuels** entre le 4^{ème} échelon de la classe exceptionnelle (830) et l'indice 890 du chevron 1 de la hors échelle lettre A, **5 529 € brut annuels** entre le 4^{ème} échelon de la classe exceptionnelle (830) et l'indice 925 du chevron 2 de la hors échelle lettre A, **8 264 € brut annuels** entre le 4^{ème} échelon de la classe exceptionnelle (830) et l'indice 972 du 3^{ème} chevron de la hors échelle lettre A.

Comme on peut le remarquer sur le tableau ci-dessous, les échelons de la hors échelle lettre A (en rouge) sont bien les seuls intéressants dans la classe exceptionnelle.

Hors classe			Classe exc. 10 % du corps		
	Indice	Durée		Échelon spécial 20 % des classe exc.	
1	590	2		Classe exceptionnelle	
2	624	2		Indice	Durée
3	668	2,5	1	695	2
4	715	2,5	2	735	2
5	763	3	3	775	2,5
6	806	3	4	830	3
7	821			HEA1	890
				HEA2	925
				HEA3	972

Surtout, cet accès maintenant automatique à la hors échelle lettre A, permet à chacun et chacune de se projeter dans sa carrière car nous aurons les dates prévisionnelles fixes de changement d'indice.

Une revalorisation indemnitaire

Le SNEP-FSU a œuvré pendant toutes les négociations pour améliorer la situation indiciaire de toute la profession. En effet les indemnités sont un pis-aller, car si elles améliorent bien temporairement la situation, elles ne comptent quasiment pour rien pour le calcul de la retraite. De plus, quand elles sont variables, elles participent aux écarts de rémunération entre les femmes et hommes. Pour autant quand le ministère a décidé d'augmenter la part fixe de l'ISOE, le SNEP-FSU est intervenu pour que tous les personnels qui ne bénéficiaient pas de l'ISOE puissent toucher l'équivalent de cette revalorisation.

Dans cette nécessaire harmonisation, le SNEP-FSU a été la seule organisation, lors des négociations, à évoquer la revalorisation de l'IFTS des cadres UNSS en territoires d'un montant comparable à celui de la revalorisation de l'ISOE dont les cadres sont exclu-es.

Après plusieurs interventions auprès du ministère, celui-ci nous a confirmé qu'il revalorisait l'IFTS de 1 250 €⁽¹⁾, soit le même montant que pour la part fixe de l'ISOE.

Bien sûr ce n'est pas encore à la hauteur des revendications que nous avons portées mais ce sont des avancées importantes. L'augmentation des ratios à la hors classe, l'augmentation du contingentement de la classe exceptionnelle et la transformation de son accès par un ratio, l'accès de toutes et tous à la hors échelle lettre A, sont les voies de revalorisation bien plus efficaces et plus justes que le pacte ! Le SNEP-FSU continuera de se battre pour toute la profession et notamment pour que nos collègues exerçant à l'UNSS ne soient pas les oubliés des revalorisations.

⁽¹⁾ S'agissant des indemnités de sujétion des DNA, le SNEP-FSU est également intervenu auprès du ministère pour leur revalorisation. Pour l'heure, c'est une fin de non-recevoir. Nous continuons à demander la réintégration des DNA.

2023–2024 – Toutes les instances UNSS vont être renouvelées

Le processus s'échelonne de septembre à mai. Plusieurs phases vont se succéder, chacune avec un calendrier, des collèges électoraux et des modalités particulières.

Certain-es d'entre vous n'ont pas encore vécu ce moment essentiel pour le fonctionnement démocratique de notre association des AS aux instances nationales.

Un groupe de travail RH UNSS/élu-es des AS suivi d'une rencontre RH UNSS/SNEP-FSU, ont permis de bien avancer sur la question, tant sur la note de service de la DGESCO à paraître, que sur la formation à destination des cadres qui sera mise en place par la DN UNSS (dès septembre pour les DSD et DSR des académies monodépartementales).



Les deux pans du renouvellement des instances :

- Les élections des représentant-es des AS (élu-es des AS).
- Les désignations des représentant-es des autres membres des instances (ministères et collectivités, organisations syndicales, élèves, parents, comités olympiques, etc.).

Calendrier indicatif

- **De septembre à début octobre** : élections des comités directeurs des AS.
- **Novembre** : votes des comités directeurs d'AS pour élire les élu-es des AS des CD UNSS et des CR UNSS des académies monodépartementales (Outremer et Paris).
- **Décembre** : recollement des votes et proclamation des résultats à l'élection des CD UNSS + CR UNSS des académies monodépartementales.
- **Janvier** : réunion des CD UNSS dans leur nouvelle composition avec à l'ordre du jour l'élection des élu-es des AS pour les CR UNSS.
- **Avril** : réunion de tous les CR UNSS dans leur nouvelle composition avec à l'ordre du jour l'élection des élu-es des AS pour l'AG UNSS.
- **Mai** : recollement des votes et proclamation des résultats de l'élection des élu-es des AS à l'AG UNSS.
- **Juin** : réunion de l'AG UNSS dans sa nouvelle composition avec à l'ordre du jour l'élection des élu-es des AS au CA UNSS.

Le rôle des DSD et DSR dans les élections des élu-es des AS

- Demander un affichage du processus électoral et de ses étapes, sur les sites des DSDEN/Rectorats.
- Vérifier la recevabilité des listes (candidat-es membres de leur comité directeur d'AS, élu-es au CD UNSS pour candidater au CRUNSS, élu-es au CRUNSS pour candidater à l'AG UNSS).
- Envoyer les listes candidates aux collèges électoraux concernés.
- Organiser l'élection qui est de leur ressort, procéder au recollement des votes, remplir le PV et l'adresser à l'IA-DASEN/Recteur et DN UNSS.
- Mettre en ligne les résultats sur OPUS et les diffuser aux AS.

Le rôle des DSD et DSR dans l'appel à la désignation des autres membres des instances

- Penser à faire l'appel bien en amont de la réunion des instances dans leur nouvelle composition.
Attention pour les CD UNSS : pour les représentant-es des « deux syndicats les plus représentatifs des enseignants d'EPS du 2nd degré » il faudra demander à vos rectorats respectifs les **résultats des élections professionnelles au plan académique** (cf. art. 17 des statuts).